

# Les réformes des retraites au Japon

**- Quel objectif pour les pensions de retraites dans nos sociétés contemporaines? -**

Eri KASAGI

Le 31 mars Wébinaire ASINEGALE

# Introduction

## Systeme de retraites au Japon

- Une des cinq branches de Sécurité Sociale (vieillesse, maladie, chômage, AT-MP, dépendance)

- Deux piliers:

1) Régime de pension de base (Kokumin nenkin)

Obligatoire pour tous les habitants de plus de 20 ans et de moins de 60 ans

Tous les assurés sont censés cotiser et recevoir le même montant de prestation (en cas de taux plein)

2) Régime de pension publique complémentaire pour les travailleurs salariés de différents secteurs (Kosei nenkin)

Les niveaux de cotisation et de pension sont en principe proportionnels au niveau du revenu de l'assuré

# Premier Partie

Le « processus graduel de retraite »

# Age legal de depart à la retraite

- L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 65 ans (pour la pension de base et pour la pension complémentaire)
- Pour la pension complémentaire, le recul d'âge de départ de 60 ans à 65 ans depuis à partir des années 1970
- Le recul d'âge légal très graduel mais aussi partiel pour une partie d'assurés
- C'est au cours de cette transition est née l'idée du processus graduel de retraite

# La politique d'emploi des seniors

- 'Teinen 定年' : Mise à la retraite d'office – la pratique bien établie dans les entreprises privées (qui va de pair avec l'emploi de long terme)
- L'âge de 'teinen' était souvent fixé à 55 ans dans les années 1970-1980
- Depuis la création en 1959 du système des retraites dans sa forme actuelle, une discontinuité entre l'emploi (jusqu'à 55 ans) et les pensions de retraite (à partir de 60 ans)
- La politique d'emploi des seniors a été encouragée, dès à partir des années 1970, pour combler cet écart

# Politique d'emploi des seniors renforcée depuis les années 1980-

- Une politique étatique interventionniste et paternaliste qui contribue à augmenter le taux d'emploi des seniors
- Obligation de l'employeur de maintenir l'emploi des personnes âgées avancées, couplée avec une subvention destinée au complément de salaire de ces travailleurs, sont appliquées pour encourager, puis imposer, le maintien d'emploi après l'âge du « teinen ».
- Aujourd'hui, le système des retraites ainsi que la politique d'emploi convergent vers l'objectif de 65 ans comme âge de départ à la retraite
- La politique d'emploi va encore plus loin, en *encourageant* les employeurs à maintenir leurs salariés jusqu'à 70 ans.

# Taux d'emploi des seniors au Japon

- 55-64 ans: 76.7%
- 65-70 ans: 70%
- 70-75 ans : 48%

(OCDE, Main-d'œuvre: statistiques sur le marché du travail)

# Deuxième Partie

Évolution récente de processus graduel de retraite et controverses



# Cumul retraite-emploi

- Pension prenant en charge la cessation d'activité? Ou pension liée à l'âge avancé?
- Le cumul retraite-emploi a été vite autorisé (dès les années 1960) au Japon, pour la raison de faible montant de pension de retraite ainsi que de faible niveau de salaire de travailleurs seniors

# Controverses autour du cumul emploi-retraite

- En cas de cumul, une partie ou l'intégralité de la pension est suspendue
- Ce cumul ainsi que la suspension en cas de cumul ont évolué jusqu'à aujourd'hui suscitant un dilemme entre plusieurs revendications, liées au vieillissement de la population.

# La mise en avant du choix individuel concernant le processus de retraite

- La tendance générale des réformes successives est à l'assouplissement des règles concernant la suspension et à la plus de liberté et de choix laissé à chaque assuré dans le processus de retraite

# Pauvreté et disparités chez les retraités

- Le taux de pauvreté relativement élevé (19.6% en 2015)
- La disparité entre les personnes âgées est également importante, notamment si on prend en compte des capitaux placés (du patrimoine financier?) (épargnes, assurance vie, actions, etc.)

Le montant moyen de capitaux placés d'un ménage dont le chef est âgé de 60 ans et plus: 22.8 millions de yens (176.000 euros environ), alors que 15.9% de ces ménages ont moins de 3 millions de yens (23.000 euros) (Le livre blanc 2019)

1 foyer sur 7 déclare qu'ils n'ont aucune épargne (2019, selon l'enquête du Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales)

- Le niveau de pension de base étant modeste (aujourd'hui 515 euros environ), les travailleurs ne pouvant se prévaloir que d'une carrière professionnelle précaire et irrégulière risquent de tomber sous le seuil de pauvreté, notamment s'ils vivent seuls

# Débats symboliques sur la réforme en 2012

- Création d'une allocation supplémentaire versée au bénéficiaire de la pension de retraite dont le montant total du revenu ne dépasse pas le montant complet de la pension de base
- Une proposition (qui n'a finalement pas abouti) d'un dispositif de réduction du montant de la pension de base pour les retraités financièrement aisés (en prenant compte non seulement le revenu salarial, mais aussi d'autres sources de revenu et le patrimoine).

# Pensions de retraite aujourd'hui – quel objectif? Quelle équité?

- Contre quel risque l'assurance vieillesse nous protège?
- Question universelle dans le contexte de longévité et l'accroissement des diversités de parcours professionnelle
- Mode de financement

ご静聴有難うございました

